

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DEVE 154 Subvention (2 000 euros) à l'association La MJC Ile-de-France (17^{ème}) pour son projet Pie Porteuse.

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association La MJC Ile-de-France (17^{ème}) ;

Vu l'avis du conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association La MJC Ile-de-France dont le siège social est situé 54 boulevard des Batignolles 75017 Paris, pour son projet d'éducation de proximité à la biodiversité « Pie Porteuse » dans des quartiers des 10^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2013.